



Ville de
MONT-TREMBLANT

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE EN CULTURE 2012-2015

Prendre en main notre avenir culturel

Table des matières

Préambule	3
1. Cadre d'élaboration de la politique et du plan d'action	4
1.1 Pourquoi prendre en main notre avenir culturel?	4
1.2 Quels sont nos atouts?	4
1.3 Historique des travaux de la Commission culturelle	5
2. Énoncé de la politique culturelle	6
2.1 Rôle de la municipalité en matière de culture : modèle d'intervention et soutien financier	6
2.2 Les enjeux	7
2.3 Axes d'intervention et objectifs	7
3. Mandat et composition de la Commission culturelle	9
4. Mandat du Service de la culture et des loisirs	9
5. Plan d'action stratégique 2012-2015	10

REMERCIEMENTS

La Ville de Mont-Tremblant remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de la nouvelle politique culturelle et du plan d'action stratégique 2012-2015 dont, en tout premier lieu, les membres de la Commission culturelle :

- COLETTE LÉGARÉ, PRÉSIDENTE
- CLAUDETTE BEAUDOIN, MONIQUE CHÊNEVERT, MICHEL CHEVALIER ET MARIE ROBIN
- ROXANNE LACASSE ET KEVIN RATCLIFFE, CONSEILLERS MUNICIPAUX
- GABRIEL LEMELIN, DIRECTEUR DU SERVICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

La Ville remercie également Carole Maillé, consultante mandatée par le Conseil de la culture des Laurentides pour assister la Commission culturelle dans le processus de consultation.

PRÉAMBULE

Prendre en main notre avenir culturel

Chacun sait que l'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même. Les villes québécoises qui ont décidé de prendre en charge les leviers de leur développement culturel sont celles qui réussissent le mieux en matière de culture.

La Ville de Mont-Tremblant dispose déjà d'infrastructures et d'équipements culturels importants : deux bibliothèques (Samuel-Ouimet et du Couvent); deux centres d'exposition (salle Alphonse-Desjardins, Place de la Gare); un amphithéâtre naturel (parc au-Fil-de-l'Eau); une scène mobile et, bientôt, un lieu de diffusion aménagé dans l'église Sacré-Cœur-de-Jésus. Elle a par ailleurs développé des partenariats avec des organisateurs d'événements spéciaux (Association de villégiature Tremblant (AVT), Festival classique des Hautes-Laurentides, Festi Jazz, autres). Elle jouit aussi d'un bassin d'artistes enviable ainsi que de la présence de quelques organismes, souvent tenus à bout de bras par des bénévoles, qui enrichissent de leurs projets et activités la vie culturelle tremblantoise : SOPABIC, Chœur Tremblant, Harmonie Vents du Nord, Parents-Musique, etc. Enfin, l'existence de concentrations en arts à la polyvalente Curé-Mercure, dont la concentration musique, est un autre acquis culturel qu'on a parfois tendance à oublier.

De plus, grâce à son importante fréquentation touristique, à sa position de ville centre pour les municipalités environnantes, à la présence d'un nombre croissant de villégiateurs et de nouveaux résidents habitués à consommer de la culture, la Ville de Mont-Tremblant dispose d'un public potentiel considérable. Enfin, son Service de la culture et des loisirs a gagné en maturité et il est prêt à jouer le rôle de moteur du développement culturel, à condition qu'on lui octroie les ressources humaines et financières requises qui, pour être substantielles, demeurent à la portée de la Ville.

Bref, nous croyons fermement que Mont-Tremblant a, plus que toute autre ville des Hautes-Laurentides, le potentiel pour devenir sinon une capitale culturelle régionale, du moins un pôle culturel régional. La nouvelle politique culturelle et son plan d'action devraient permettre de concrétiser cette vision sur un horizon de cinq (5) ans.

1. Cadre d'élaboration de la politique et du plan d'action

1.1 Pourquoi prendre en main notre avenir culturel?

- parce que les municipalités qui réussissent le mieux sur le plan culturel sont celles qui ont pris en main les leviers de leur développement et qui se sont donné un cadre de référence pour leurs interventions en la matière
- parce que la culture est un ingrédient essentiel à la qualité de la vie et au développement du sentiment d'appartenance
- parce que la culture s'impose de plus en plus comme l'un des moteurs de l'économie et du tourisme
- parce que la culture est un des quatre piliers du développement durable, tels que définis dans l'Agenda 21¹

1.2 Quels sont nos atouts?

- infrastructures et équipements culturels importants : deux bibliothèques (Samuel-Quimet, du Couvent), deux centres d'exposition (salle Alphonse-Desjardins, Place de la Gare), un amphithéâtre naturel au parc au-Fil-de-l'Eau, église Sacré-Cœur-de-Jésus, scène mobile
- public potentiel enviable (résidents et villégiateurs, population des municipalités environnantes, touristes)
- présence d'un bassin d'artistes et d'organismes culturels dynamiques
- existence de partenariats avec des promoteurs d'événements spéciaux (Association de villégiature Tremblant (AVT), Festi Jazz, Festival classique des Hautes-Laurentides, etc.)
- service de la culture et des loisirs bien structuré
- santé financière de la Ville

¹ L'**Agenda 21** est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, en 1992. C'est un ensemble de recommandations concrètes intégrées dans le concept de développement durable, et qui repose sur quatre piliers fondateurs : l'action économique, le développement social, la gestion économe des ressources naturelles et la culture.

1.3 Historique des travaux de la Commission culturelle

2005

Conformément à son mandat et parallèlement à son implication dans plusieurs dossiers, dont celui de Scène-Art, la Commission culturelle débute la révision de la Politique culturelle municipale adoptée en 2002. Élaborée en bonne partie avant même la création de la Ville de Mont-Tremblant, cette politique ne correspond plus aux nouvelles réalités, même si elle a donné le dernier élan à des projets d'importance tels que la construction de la bibliothèque Samuel-Ouimet et l'aménagement du parc au-Fil-de-l'Eau.

2009

En septembre, après une interruption de ses travaux correspondant à la période de transition qui a suivi le départ annoncé de la directrice du Service de la culture et des loisirs et l'arrivée d'un nouveau directeur, la Commission entreprend la dernière phase du processus de révision de la Politique culturelle de 2002.

2010

En février, le conseil municipal demande au directeur du Service de la culture et des loisirs d'élaborer, dans le cadre des travaux de la Commission, un plan d'action stratégique qui viendra compléter la nouvelle politique culturelle. Le document de travail produit par le directeur reçoit l'aval de la Commission et des élus en septembre; il servira de base à l'élaboration de la nouvelle politique culturelle et du plan d'action stratégique en culture 2012-2015. En décembre, le conseil municipal donne à la Commission le mandat de tenir des consultations publiques sur le sujet.

2011

La Commission soumet le résultat de ses travaux au milieu culturel et à la population lors de rencontres publiques tenues les 14 et 27 avril. La nouvelle politique et le plan d'action sont accueillis très favorablement par la soixantaine de personnes, intervenants du milieu, artistes, citoyens, qui assistent aux rencontres. Leurs commentaires viendront enrichir la nouvelle politique et le plan d'action, dont les versions finales ont été présentées aux élus en septembre en vue de leur adoption officielle lors de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2011.

2. Énoncé de la politique culturelle

2.1 Rôle de la municipalité en matière de culture : modèle d'intervention et soutien financier

Les municipalités soutiennent le développement culturel de diverses façons. Si elles définissent les grandes orientations et les objectifs, notamment en se dotant de politiques et de plans d'action, leur façon d'intervenir est influencée par la présence plus ou moins importante et active des artistes et organisations culturelles de leur territoire.

À Mont-Tremblant, la plus grande part des artistes professionnels se retrouve dans les secteurs des arts visuels, des métiers d'art et de la musique. Il n'y a pas de compagnie professionnelle de danse ou de théâtre ni de centre d'artistes visuels autogéré. À part l'Association de villégiature Tremblant (AVT), il n'y a pas non plus d'organismes culturels avec structure administrative permanente et personnel rémunéré. Enfin, il n'existe aucun organisme réunissant et représentant l'ensemble des secteurs de l'activité culturelle et disposant des leviers nécessaires pour créer une dynamique et avoir un réel impact sur le développement culturel. De sorte que peu de projets sont issus d'initiatives du milieu, si ce n'est des événements spéciaux.

À court et moyen termes, la prise en charge du développement culturel doit donc être assumée par la Ville via son Service de la culture et des loisirs, dont l'une des premières tâches sera justement de mobiliser le milieu autour d'enjeux communs. À long terme, cependant, il faut viser une plus grande implication du milieu dans l'activité et le développement culturels. Favoriser la dynamisation du milieu, l'émergence de talents, de travailleurs et d'organismes culturels devrait donc être l'un des objectifs principaux du plan d'action stratégique.

Dans ce contexte, le modèle d'intervention que privilégiera la Ville en matière de culture est le suivant : en plus de définir les politiques et orientations en matière de développement culturel, la Ville sera maître d'œuvre lorsqu'il s'agit de l'implantation ou de la gestion des infrastructures culturelles (bibliothèques, salle Alphonse-Desjardins, Place de la Gare, église Sacré-Cœur-de-Jésus, autres). Elle agira aussi en partenariat avec certains promoteurs, notamment pour l'organisation de festivals ou d'événements culturels majeurs. Ce modèle implique que le Service de la culture et des loisirs participe davantage à l'enrichissement de l'offre culturelle.

Parfois maître d'œuvre, parfois partenaire, la Ville de Mont-Tremblant intervient déjà de manière significative sur l'activité et le développement culturels. Elle y consacre des sommes importantes : en 2011, le budget de la culture se chiffrait à 772 970 \$. Ce montant ne représentait toutefois que 2,5 % du budget total de la municipalité, ce qui est inférieur à la moyenne des villes québécoises de 5 000 à 9 999 habitants (3,7 % en 2008²) et à la moyenne de toutes les villes québécoises confondues (5,1 % en 2008). Il faut cependant nuancer cette statistique, car à cause de l'importance de son budget total, Mont-Tremblant dépense beaucoup plus per capita (par personne), soit 82 \$, que les villes québécoises de même taille (moyenne de 32,44 \$ en 2008). Mais pour mettre de l'avant de nouveaux

² Cette donnée statistique et les suivantes sont fournies par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

programmes, de nouvelles activités, de nouveaux projets, l'injection de sommes supplémentaires sera nécessaire.

La Ville renouvelle donc son engagement à soutenir financièrement le développement culturel. À cet égard, elle se fixe comme objectif d'atteindre d'ici 2015 la moyenne des villes québécoises de même taille pour le budget alloué à la culture par rapport au budget total, soit 3,7 % (2,5 % en 2011).

2.2 Les enjeux

La nouvelle politique culturelle municipale se situe en continuité de la politique de 2002 dont elle reprend les trois principaux enjeux, soit :

- l'affirmation de l'identité culturelle tremblantoise
- la vitalité du milieu culturel
- l'accès pour tous et la participation citoyenne à la culture

2.3 Les axes d'intervention et les objectifs

La nouvelle politique culturelle municipale comprend six (6) axes d'intervention, auxquels correspondent vingt (20) objectifs.

✓ AXE 1

Reconnaître la culture comme l'un des moteurs du développement de l'économie et du tourisme

- mettre la culture au cœur des décisions politiques et de l'approche municipale en matière de développement durable (Agenda 21 C)³

✓ AXE 2

Structurer l'intervention de la Ville en matière de culture

- mettre en place des programmes de soutien aux organismes et des mesures favorisant le développement culturel
- soutenir la réalisation de projets structurants à travers des ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ)
- se donner les ressources humaines et financières nécessaires pour jouer le rôle de moteur du développement culturel
- développer des partenariats avec les organismes locaux

³ L'Agenda 21 de la culture est le premier document à vocation mondiale qui prend le pari d'établir les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel.

- s'impliquer dans les organismes régionaux et nationaux qui interviennent en culture ou dans des domaines connexes

✓ **AXE 3**

Enrichir l'offre culturelle municipale

- compléter le parc d'infrastructures en dotant la Ville d'une salle de spectacles
- enrichir la programmation des infrastructures culturelles existantes (bibliothèques, centres d'exposition, amphithéâtre du parc au-Fil-de-l'Eau)
- offrir une programmation de cours et d'ateliers en arts

✓ **AXE 4**

Miser sur l'art, la culture et le patrimoine pour établir et consolider l'identité tremblantoise

- adopter des règlements permettant de protéger le patrimoine naturel, bâti, immatériel...
- mettre en place des mesures incitatives permettant la mise en valeur du patrimoine local
- adopter des politiques ou des programmes en matière d'art public et de design urbain
- initier ou soutenir des projets structurants mettant en valeur des éléments d'intérêt patrimonial
- soutenir les organismes locaux dont la mission consiste à conserver et à mettre en valeur l'histoire et le patrimoine tremblantois

✓ **AXE 5**

Favoriser l'émergence de créateurs et d'organismes locaux et leur implication dans le développement culturel

- mettre en valeur le travail des artistes locaux
- créer un organisme permanent de consultation du milieu
- soutenir la consolidation et la mise en place de lieux et de réseaux de diffusion professionnels

✓ **AXE 6**

Développer des publics, notamment par des actions de médiation culturelle

- élaborer ou soutenir des projets favorisant la rencontre entre les artistes et le public ainsi que la participation citoyenne à la culture
- stimuler la création de groupes artistiques amateurs (troupes de théâtre et de danse, cercles littéraires, etc.)
- mettre en place des structures permanentes de promotion de l'activité culturelle locale (site Internet, infolettres, etc.)

3. Mandat et composition de la Commission culturelle

Le mandat et la composition de la Commission culturelle ont été revus de manière à ce qu'elle participe davantage au développement culturel et soit plus représentative du milieu. La Commission doit aussi favoriser la consultation de ce milieu sur une base régulière.

Mandat

- voir à la mise en œuvre de la politique culturelle municipale
- assurer le suivi du plan d'action et contribuer à sa réalisation, notamment par des actions de relations publiques, le développement de partenariats, la participation aux travaux de comités internes sur des dossiers donnés (ex : comité de sélection des artistes pour expositions à la salle Alphonse-Desjardins)
- favoriser la consultation du milieu sur une base régulière

Composition

- pour bien jouer son rôle et être représentative du milieu culturel, la Commission devrait comprendre : deux citoyens dont un jeune, deux représentants d'organismes culturels, un artiste, un représentant du milieu des affaires ou du tourisme, deux élus municipaux, le directeur du Service de la culture et des loisirs

4. Mandat du Service de la culture et des loisirs

C'est principalement par l'intermédiaire de son Service de la culture et des loisirs que la Ville entend intervenir sur le plan culturel. Le mandat du Service est le suivant :

- agir comme chef d'orchestre du développement culturel, notamment pour l'implantation et la gestion des infrastructures
- participer à l'enrichissement de l'offre culturelle
- développer des partenariats avec les organismes locaux et régionaux
- assurer le suivi de la politique et du plan d'action auprès des élus
- animer la Commission culturelle et représenter la Ville auprès des organismes du milieu et des instances gouvernementales concernées

5. Plan d'action stratégique 2012-2015

La Commission culturelle a défini des objectifs prioritaires pour les années 2011 à 2015, lesquels correspondent à un ou plusieurs des axes d'intervention et objectifs identifiés dans la nouvelle politique. Pour chaque objectif prioritaire, des actions concrètes sont proposées.

OBJECTIF PRIORITAIRE 1 : investir dans la mise à niveau ou la construction d'infrastructures culturelles

Salle de spectacles

S'il y a un consensus dans la population et le milieu culturel, c'est bien sur la nécessité de doter la Ville d'une salle de spectacles professionnelle. Une étude préliminaire a prouvé que même des investissements de l'ordre de 2 millions de dollars seraient insuffisants pour mettre à niveau la salle Anna-Archambault sur les plans scénographique (absence de cage et de dégagement de scène), des espaces de support à la scène (pas de monte-charge, loges sans accès direct à la scène), de l'accueil et des services au public (nécessité d'aménager un foyer, des vestiaires et une billetterie amovibles). Et nous ne parlons pas des contraintes causées par la cohabitation avec la polyvalente Curé-Mercure, dont les étudiants continueraient d'utiliser la salle sur une base quotidienne, ni de l'absence de retombées économiques pour les commerçants locaux, aucun d'entre eux n'étant installé à proximité.

Situé dans une perspective de revitalisation du Village, le projet de transformer l'église Sacré-Cœur-de-Jésus en salle de spectacles est davantage porteur de retombées économiques. Une étude de faisabilité a démontré que des investissements de l'ordre 4,5 millions de dollars étaient nécessaires pour en faire une salle conforme aux standards d'aujourd'hui. Même si un agrandissement est prévu, des limitations en matière de programmation subsisteraient, liées à la capacité (246 sièges) et aux limites scénographiques du lieu. Mais comme la Ville n'a pas le statut de diffuseur professionnel, elle n'a pas accès aux programmes d'immobilisations du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ) : elle devrait donc financer à elle seule le projet.

Lancé en 2006, le projet de salle de spectacles intégrée au centre de congrès multifonctionnel du Centre de villégiature Tremblant est pour le moment en suspens. Il faut toutefois se demander si cette salle, d'une capacité de 1 200 places (800 avec balcon fermé) correspond aux besoins de la Ville en ce qui a trait à la diffusion en arts de la scène.

C'est pourquoi nous suggérons de procéder à des aménagements mineurs à l'église Sacré-Cœur-de-Jésus de manière à pouvoir y présenter des spectacles dans une perspective de récupération du statut de diffuseur professionnel.

Scène extérieure permanente

Nous pourrions exploiter davantage le potentiel de lieu culturel, communautaire et citoyen du magnifique amphithéâtre naturel du parc au-Fil-de-l'Eau en le munissant d'une scène permanente pour la présentation de spectacles et autres activités.

	Actions	Partenaires	Échéancier
1.1	Acquérir l'Église Sacré-Cœur-de-Jésus et y procéder à des aménagements mineurs de manière à pouvoir relancer la diffusion professionnelle dès 2012 et à récupérer sur un horizon de cinq (5) ans le statut de diffuseur professionnel	Service des travaux publics	30 avril 2012
1.2	Doter l'amphithéâtre du parc au-Fil-de-l'Eau d'une scène permanente	Service des travaux publics	30 décembre 2013

OBJECTIF PRIORITAIRE 2 : soutenir financièrement ou en services les diffuseurs, les organisateurs d'événements spéciaux et les organismes culturels du territoire

Programmes de soutien financier et technique

Depuis la disparition de Scène-Art, qui bénéficiait du soutien financier de la Ville, il n'y a plus de diffuseur professionnel à Mont-Tremblant. La Ville a en partie comblé ce manque en développant des partenariats et en soutenant financièrement ou en services des organisateurs de festivals et d'événements spéciaux, principalement en musique (Association de villégiature Tremblant (AVT), Festival classique des Hautes-Laurentides, Festi Jazz). Des organismes culturels de type communautaire, donc sans structure organisationnelle permanente, reçoivent également l'aide financière ou technique de la Ville : SOPABIC, Chœur Tremblant, Harmonie Vents du Nord, Parents-Musique, Université du 3^e Âge.

Considérant que les festivals et événements spéciaux, incluant les projets de diffusion en arts de la scène, ont un impact économique non négligeable, particulièrement dans une ville à vocation touristique, et qu'ils contribuent significativement à diversifier l'offre culturelle, nous suggérons de maintenir le soutien aux organisateurs de ces événements à travers un programme de soutien financier et technique.

De plus, comme les organismes culturels de type communautaire jouent un rôle de premier plan dans la dynamisation du secteur et qu'ils sont des pépinières de talents et de publics, nous croyons que la Ville devrait maintenir son soutien à ces organismes à travers le prêt de services (ressources humaines, locaux, équipements) et un programme de subvention. Ce programme devrait aussi comprendre un volet de soutien aux initiatives originales d'artistes ou d'organismes culturels.

	Actions	Partenaires	Échéancier
2.1	Instaurer un programme de soutien financier et technique aux événements spéciaux et aux projets de diffusion	Promoteurs d'événements Organismes culturels	En vigueur depuis janvier 2011
2.2	Instaurer un programme de soutien financier et technique aux organismes culturels de type communautaire et aux initiatives artistiques originales	Organismes culturels Artistes	En vigueur depuis janvier 2011

OBJECTIF PRIORITAIRE 3 : mettre en place des projets favorisant la participation des acteurs du milieu au développement culturel ainsi que l'émergence d'initiatives, d'organismes, de talents et de publics

Entente de développement culturel

Certains projets ont un effet structurant parce qu'ils favorisent la prise en charge du développement culturel par les acteurs du milieu eux-mêmes, l'émergence de nouvelles initiatives, de nouveaux organismes, de nouveaux talents, de nouveaux publics. Les projets de ce genre peuvent bénéficier du soutien du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec/MCCCFQ dans le cadre d'ententes de développement culturel. Pour la réalisation de projets identifiés comme structurants, il est possible d'obtenir un engagement financier sur trois ans du Ministère, équivalent à celui que la municipalité est prête à consentir.

La conclusion d'une entente de développement culturel nous apparaît donc comme prioritaire.

	Actions	Partenaires	Échéancier
3.1	Conclure une entente de développement culturel avec le MCCCFQ autour des projets structurants suivants (2012-2014) : Volet 1 : projet jeunes publics (diffusion de spectacles pour enfants et adolescents et activités d'animation dans les écoles) Volet 2 : projet promotion (création d'outils de promotion des arts et de la culture, dont un site Internet) Volet 3 : projet arts visuels, métiers d'art et patrimoine (création d'une route des arts, des métiers d'art et du patrimoine et d'un événement annuel, festival ou symposium)	MCCCFQ Écoles Compagnies de création pour jeunes Télé Au cœur des Laurentides SOPABIC Organismes culturels Artistes	 31 mai 2013 31 décembre 2013 31 décembre 2013

OBJECTIF PRIORITAIRE 4 : diversifier la programmation des infrastructures municipales de manière à contribuer à l'enrichissement de l'offre culturelle

Programmation culturelle

Dans les deux dernières années, le Service de la culture et des loisirs a mis sur pied divers événements et activités qui sont venus enrichir la programmation des infrastructures culturelles municipales : conférences d'auteurs à la bibliothèque, spectacles de musiciens professionnels à la Place de la Gare, à l'église Sacré-Cœur-de-Jésus ou lors de fêtes populaires (Noël magique, Folies d'hiver), expositions d'artistes professionnels à la salle Alphonse-Desjardins, activités spéciales dans le cadre des Journées de la culture et de la Semaine des bibliothèques publiques, etc.

Nous croyons qu'il faut poursuivre dans la même voie, même si cela a augmenté significativement la tâche du personnel du Service (communications, logistique, etc.). Ainsi, s'il est décidé de relancer la diffusion professionnelle à l'église Sacré-Cœur-de-Jésus et de confier ce mandat au Service de la culture et des loisirs, l'engagement de personnel permanent ou contractuel sera nécessaire. Dans l'éventualité où une entente de développement culturel avec le MCCCCFQ serait conclue, il serait possible d'obtenir une subvention salariale de 17 500 \$ par année dans le cadre du programme *Villes et villages d'art et de patrimoine* pour embaucher un agent culturel qui coordonnerait les projets de l'entente ainsi que la programmation des infrastructures municipales.

Bibliothèques

Avec leur collection de 50 000 livres, leurs postes informatiques publics, leur réseau Internet sans fil, leur large spectre d'heures d'ouverture, leur personnel compétent, les bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent font l'envie de plusieurs villes et le bonheur de leurs 2 800 abonnés. En ce moment, toutefois, c'est le directeur du Service de la culture et des loisirs qui est responsable de leur gestion. C'est pourquoi des tâches essentielles telles que le développement des collections (que désirent les abonnés et comment répondre à leurs besoins), l'organisation d'activités d'animation, le recrutement de nouveaux abonnés, l'élaboration d'une vision d'avenir, car les bibliothèques sont appelées à subir de profonds changements de rôle et de fonction à plus ou moins long terme à cause de l'évolution technologique, sont négligées.

Par ailleurs, plusieurs s'interrogent sur la pertinence de maintenir deux bibliothèques à Mont-Tremblant. Dans ce contexte, toute tentative de développement à la bibliothèque du Couvent est hasardeuse. Sa transformation en point de service de la bibliothèque principale est une avenue à explorer à court terme.

Centres d'exposition en arts visuels et métiers d'art

Espace convivial tout à fait adapté à sa fonction, la salle Alphonse-Desjardins pourrait intégrer le réseau régional des musées et centres d'exposition en arts visuels (Réseau muséal des Laurentides). Pour le moment, priorité est accordée aux artistes professionnels de la région. Mais les artistes amateurs locaux y ont toujours leur place.

Véritable cœur du Secteur du Village, la Place de la Gare est un centre d'exposition qui est aussi l'atelier permanent de trois artistes peintres de la région, qui partagent la surveillance et l'entretien ménager en échange d'une rémunération mensuelle symbolique versée par la Ville. Cette formule, qui permet l'ouverture du lieu à longueur d'année, a toutefois ses limites. Entre autres, comme ce sont toujours les mêmes artistes qui exposent, le lieu est peu fréquenté par la population locale.

	Actions	Partenaires	Échéancier
4.1	Confier au Service de la culture et des loisirs la gestion de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus et lui octroyer un budget annuel pour la diffusion de spectacles professionnels en arts de la scène		31 janvier 2012
4.2	Embaucher un agent culturel pour coordonner la programmation des infrastructures culturelles municipales et la réalisation des projets de l'entente de développement culturel	MCCCFQ	31 mars 2012
4.3	Recourir à une ressource externe pour assurer le développement des collections aux bibliothèques (bibliothécaire délégué par le CRSBPL) jusqu'à l'embauche en 2014 d'un technicien en documentation pour assumer l'entière gestion des bibliothèques	CRSBPL, le Réseau Biblio des Laurentides	31 mars 2012
4.4	Offrir une programmation spéciale dans le cadre d'Ironman de manière à améliorer l'image de ville culturelle de Mont-Tremblant	Comité Ironman Artistes Organismes culturels	31 mai 2012
4.5	Poursuivre le travail déjà amorcé pour faire de la salle Alphonse-Desjardins et de la Place de la Gare des vitrines incontournables pour les artistes professionnels en arts visuels et métiers d'art de la région et pour favoriser leur intégration au Réseau muséal des Laurentides	Artistes Réseau muséal des Laurentides	En cours
4.6	Organiser des activités qui favorisent le développement de publics et la participation citoyenne à la culture (médiation culturelle)	Artistes Organismes culturels Citoyens	Dès l'année 2012

OBJECTIF PRIORITAIRE 5 : adopter des politiques ou des programmes en matière de patrimoine, d'art public et de design urbain

Patrimoine

Il existe à Mont-Tremblant un organisme, la SOPABIC, qui s'implique activement dans la protection et la mise en valeur du patrimoine. Installé depuis peu dans un nouveau local, l'organisme peine à obtenir des subventions et à entreposer ses collections, ce qui limite son action.

Par ailleurs, il n'y a pas de règlement municipal régissant la démolition d'immeubles, bien qu'il existe des bâtiments et des secteurs typiques des villages d'antan présentant un intérêt patrimonial et identifiés comme devant être protégés : chapelle Saint-Bernard, Place de la Gare, Domaine Saint-Bernard, Beattie-des-Pins, secteurs Centre-ville et du Village. Rien non plus côté protection des paysages, dans une ville où ils constituent pourtant l'un des principaux attraits. Le plan d'intégration en architecture (PIA) est le seul rempart contre les abus à ces égards.

Art public et design urbain

Si l'on excepte la sculpture de René Derouin trônant au-dessus de la salle Alphonse-Desjardins et celles installées aux parcs de la Paix et des Voyageurs ainsi que quelques murales, l'art public est pratiquement absent du territoire local. Pourtant les œuvres d'art public, de par leur accessibilité au plus grand nombre et leur visibilité, témoignent en continu de l'importance qu'une ville accorde aux arts et leur réalisation est un débouché intéressant pour les artistes locaux.

En termes de design urbain, nous ne pouvons que saluer les initiatives du Service de l'urbanisme en ce qui concerne la signalisation (identification des installations et édifices municipaux, enseignes directionnelles, affichage) et le mobilier (lampadaires, bancs, fontaine du parc du Curé-Deslauriers).

	Actions	Partenaires	Échéancier
5.1	Reconnaître l'importance du rôle de la SOPABIC en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine et soutenir l'organisme dans ses projets, dont le circuit d'interprétation au Village réalisé en collaboration avec le Comité de quartier # 1	SOPABIC Comité de quartier # 1 Service de l'urbanisme	En cours
5.2	Organiser un concours biennal de création d'œuvres d'art public, avec budget couvrant les honoraires de l'artiste et les frais de production. Le thème en 2012 : Ironman	Comité Ironman Comité d'embellissement Artistes	31 mai 2012
5.3	Créer un comité consultatif en arts visuels et métiers d'art au sein de la Commission culturelle	Commission culturelle	31 décembre 2012

**POLITIQUE et plan d'action stratégique
en culture (2012-2015)**

5.4	Élaborer une politique d'acquisition d'œuvres d'art dotée d'un budget annuel	Artistes Commission culturelle	31 mai 2013
5.5	Adopter un règlement sur la démolition d'immeubles et la protection des paysages	SOPABIC Service de l'urbanisme	31 décembre 2013

*Politique en vigueur le 14 novembre 2011
Résolution CA11 11 277*